

Régime pédagogique – Année scolaire 2023-2024
Éducation préscolaire 5 ans

Au plus tard le 15 octobre 2023	Au plus tard le 16 novembre 2023	Au plus tard le 15 mars 2024	Au plus tard le 10 juillet 2024
Première communication écrite autre qu'un bulletin	1^{er} bulletin	2^e bulletin	3^e bulletin (bilan de fin de l'éducation préscolaire)
Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant	<p>Légende utilisée :</p> <p>L'élève se développe très bien au regard de la compétence visée.</p> <p>L'élève se développe adéquatement au regard de la compétence visée.</p> <p>L'élève se développe avec certaines difficultés au regard de la compétence visée.</p> <p>L'élève se développe avec des difficultés importantes au regard de la compétence visée.</p>	<p>Légende utilisée :</p> <p>L'élève se développe très bien au regard de la compétence visée.</p> <p>L'élève se développe adéquatement au regard de la compétence visée.</p> <p>L'élève se développe avec certaines difficultés au regard de la compétence visée.</p> <p>L'élève se développe avec des difficultés importantes au regard de la compétence visée.</p>	<p>Légende utilisée :</p> <p>L'élève se développe très bien au regard de la compétence visée.</p> <p>L'élève se développe adéquatement au regard de la compétence visée.</p> <p>L'élève se développe avec certaines difficultés au regard de la compétence visée.</p> <p>L'élève se développe avec des difficultés importantes au regard de la compétence visée.</p>
Des commentaires sur les progrès et les défis de l'enfant peuvent y être ajoutés, au besoin.			

